



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16934  
5 février 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 102ème séance plénière de sa trente-neuvième session, le 17 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/147, intitulée "Armement nucléaire israélien" 1/.
2. Aux paragraphes 2 et 3 de cette résolution, l'Assemblée générale
  - "2. Prie le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Israël se conforme à la résolution et soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
  3. Prie à nouveau le Conseil de sécurité d'enquêter sur les activités nucléaires d'Israël et sur la collaboration d'autres Etats, parties et institutions à ces activités".

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/39/147.

